

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 Mars 2024

Présents : LANGLADE Rose, FAREVELON Laurianne, GIACOMIN Marie-Christine, IRAZOQUI Maïlys, BROCHET Jean-Luc, DUTILH Christian, FAURE Patrice.

Absents excusés : GRANDCLAUDON Bernard (procuration donnée à M. BROCHET) et LABAT Alcide

Secrétaire de séance : IRAZOQUI Maïlys

Date de convocation : 13 mars 2024

La séance est ouverte à 19H00.

Ordre du Jour :

- Comptes administratifs 2023
- Comptes de gestion 2023
- Affectation des résultats
- Candidatures salle des fêtes
- Révision des loyers + Licence IV
- Redevance d'occupation du domaine public 2024
- Annexe restaurant - Modification du plan de financement de la Région
- Amortissement candélabres lotissement TARIS II
- Questions diverses

1. Lecture du PV de la dernière réunion

Le PV de la séance du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Vote des comptes administratifs 2023

Madame le Maire s'étant retirée, les adjoints présentent les comptes administratifs 2023 de la Commune.

Résultats de clôture de l'exercice 2023	COMMUNE	MULTIPLE RURAL	LOTISSEMENT
INVESTISSEMENT	- 13 667,56	+ 29 095,20	0,00
FONCTIONNEMENT	+ 335 265,75	+ 119,80	+ 112 434,12
RESULTAT GLOBAL	+ 321 598,19	+ 29 215,00	+ 112 434,12

Les comptes administratifs sont votés favorablement à l'unanimité.

3. Vote des comptes de gestion 2023

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont justifiées et conformes aux comptes de la Perception, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestions 2023 du Trésorier Principal.

4. Affectation des résultats 2023

Commune =

Résultat reporté en fonctionnement (002)	+ 387 049,11
Résultat reporté en investissement (001)	+ 15 427,64

Ces résultats tiennent compte des reports des budgets annexes clôturés au 31/12/2023.

5. Candidatures salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **De valider et d'attribuer** comme suit le marché de travaux pour l'extension de la salle des fêtes :

- Lot n°01 « Voirie et réseaux divers-Démolitions-Gros Oeuvre », attribué à SARL DARBINS – 40270 MAURRIN, avec option « Terrasse pour cuisine extérieure » pour un montant total de 67 128,63 € HT
- Lot n°02 « Charpente métallique », attribué à SARL SARRADE Construction – 40800 AIRE-SUR-ADOUR, pour un montant de 18 875,16€ HT
- Lot n°03 « Charpente bois-Couverture-Zinguerie », attribué à SARL DUPIN - 40420 LABRIT, avec option « Isolant des combles en laine de verre », pour un montant de 29 358,60€ H.T
- Lot n°04 « Menuiserie aluminium », attribué à LOUBERY Menuiseries – 40090 LAGLORIEUSE, pour un montant de 25 906,50€ H.T
- Lot n°05 « Plâtrerie-Isolation », attribué à Ets DESPOUYS – 40700 HAGETMAU, pour un montant de 10 736,50€ H.T
- Lot n°06 « Menuiseries bois», attribué à SOUBABERE Menuiserie – 40120 ROQUEFORT, pour un montant de 546,00€ H.T
- Lot n°07 « Plomberie-Sanitaire », attribué à SARL LABARBE David – 40120 SARBAZAN, pour un montant de 3 917,02€ H.T
- Lot n°08 « Electricité », attribué à SARL AQUITELEC – 40500 SAINT-SEVER, avec option « Réfection de l'éclairage de la partie existante » pour un montant total de 6 938,38€ H.T
- Lot n°9 «Carrelage-Faïences », attribué à SAS LESCA & Fils – 40400 TARTAS, avec option « Réfection du carrelage existant de la salle des fêtes » pour un montant total de 23 914,50€H.T
- Lot n°10 « Peintures », (lot attribué à une entreprise adaptée) attribué à FMS MY WORK - 40300 PEYREHORADE, pour un montant de 9 743,50€ H.T

- Lot n°11 « Chauffage-Ventilation-Climatisation », attribué à SARL AQUITELEC 40500 SAINT-SEVER, pour un montant de 9 473,39€ H.T
- Lot n°12 « Faux plafonds », attribué à SAS BUBOLA Plâtrerie 40000 MONT-DE-MARSAN, pour un montant de 10 151,22€ H.T
- Lot n°13 « Installations photovoltaïques », attribué à Ambre Energies 40000 MONT-DE-MARSAN, pour un montant de 16 493,43€ H.T
- Lot n°14 « Option Mur mobile », attribué à ALGAFLEX - 38140 ST BLAISE DU BUIS, pour un montant de 15 185,00€ H.T

- **D'autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

6. Révision des loyers 2024

Considérant l'indice de référence de loyers (IRL) publié par l'INSEE, l'augmentation en 2024 sera de + 3,50 %.

Le Conseil Municipal à 6 voix pour, 1 contre (M. Dutilh) et 1 abstention (Mme GIACOMIN) VOTE la revalorisation des loyers appliquée à compter du 1er avril 2024 suivante :

- Maison en bois 1	= 567,13 €
- Maison en bois 2	= 708,90 €
- Cantine	= 141,23 €
- Ecole de Guinas	= 331,37 €
- Bourrous	= 685,15 €
- Ecole de Cachen	= 496,80 €

Et sans changement pour les 2 logements du Presbytère en raison de leur arrivée en fin d'année 2023.

7. Loyer Licence IV

Le montant de la licence IV à verser en 2024 est de 1 059,29€.

8. Adhésion au groupement de commandes SST du CDG40

Vu la proposition d'adhésion du Centre de Gestion des Landes au marché de formations de sécurité et de santé au travail,

Considérant que les tarifs seront plus intéressants,

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette adhésion.

9. Redevance d'occupation du domaine public 2024

Le montant à demander à ORANGE est de 1 016,12€, qui sera reversé au SYDEC.

10. Annexe du restaurant - Modification du plan de financement pour la Région

Nous avons sollicité une subvention de la Région pour l'annexe du restaurant.

La délibération du 29 janvier prévoyait 20% du HT. La Région a demandé la modification au taux de 25%, soit une aide attendue de 4 727,66€.

11. Amortissement candélabres TARIS II

La Trésorerie a indiqué qu'il fallait amortir les nouveaux candélabres du lotissement. La somme de 15 896,95€ sera donc amortie sur une durée de 10 ans.

12. Questions diverses

- Vente de bois : Une estimation de vente de bois sur 2024 est prévue pour 3 000€.

La séance est levée à 21H40.

Le Maire

La secrétaire de séance